



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 24 janvier 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concours supplémentaire en 2015 pour l'académie de Créteil : publication au journal officiel de l'arrêté

500 postes ouverts aux mêmes exigences que le concours habituel

Le 19 novembre dernier, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se rendait à Bondy pour annoncer un plan triennal de 9 mesures pour les écoles de Seine-St-Denis. La 4e mesure prévoyait l'ouverture d'un concours supplémentaire pour l'académie de Créteil.

Publié ce jour au journal officiel, l'arrêté du 6 janvier 2015 autorise donc au titre de l'année 2015 l'ouverture d'une session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles stagiaires pour l'académie de Créteil. Le nombre de postes offerts est fixé à 500.

Malgré l'augmentation du nombre de candidats au concours externe, de nombreux postes sont encore occupés par des contractuels dans l'académie de Créteil. Or constat a été fait les années précédentes que des candidats de grande qualité n'avaient pas été recrutés dans des académies très sélectives (Bordeaux, Toulouse par exemple) et que ces candidats auraient pu souhaiter concourir une deuxième fois dans une autre académie.

C'est pourquoi, possibilité va leur être offerte de participer à un concours exceptionnel pour l'académie de Créteil. Ce concours aura les mêmes exigences que le concours habituel (mêmes épreuves écrites et orales). Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 19 et 20 mai dans différents centres sur le territoire national (écrits délocalisés) et les épreuves orales d'admission du 3 au 10 juillet. Les inscriptions à ce concours supplémentaire s'effectueront du mardi 3 février 2015 à partir de 12 heures au mardi 3 mars 2015 à 17 heures par internet à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/siac1>.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le 19 et le 20 mai 2015. Les épreuves d'admission auront lieu à partir du 3 juillet 2015.

L'arrêté précisant l'ensemble des conditions du concours est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/6/MENH1428602A/jo/texte>

- *Dossier de presse - 9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis :*
http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_Novembre/06/8/DP_-_9_mesures_pour_les_ecoles_de_Seine-Saint-Denis_368068.pdf